Accusés de complicité avec les passeurs, les ONG sont-elles en partie responsables de la crise des migrants ?

15/06/2017 à 22h13

Accusées de complicité avec les passeurs en Méditerranée, les ONG défendent le droit à la vie des migrants et renvoient les États à leurs insuffisances.

(…) En Italie, l'intervention des ONG dans les opérations de sauvetage fait polémique. En décembre 2016, le Financial Times mettait en lumière l'irritation de Frontex : l'agence européenne de contrôle des frontières est en effet réticente aux opérations de sauvetage en mer qui, selon elle, créent un appel d'air en faisant croire aux migrants qu'il suffit de prendre la mer pour être secourus et transportés en Europe.

Selon le quotidien britannique, **Frontex disposerait de preuves selon lesquelles les associations seraient en contact avec des passeurs et les dirigeraient vers les zones où les migrants ont le plus de chance d'être secourus**. Dit autrement, les associations seraient complices des passeurs, et coupables, comme eux, du délit d'aide à l'immigration irrégulière.

Ces faits ont conduit la justice italienne à ouvrir une enquête. Le Sénat a créé une Commission d'enquête parlementaire qui, en mai 2017, a conclu au fait que les ONG constituaient un facteur d'attraction (« pull factor ») et qu'elles devraient davantage coopérer avec les opérations de police en mer. Le gouvernement italien, lui, est partagé : tandis que le ministre des Affaires étrangères accuse les ONG, le chef du gouvernement remercie les secouristes pour leur

aide. Quant à la Garde côtière, mise en cause, elle défend une action « politiquement neutre » en mer. (…)

Sud-Ouest